

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

DES EXERCICES CLOS LES

30 SEPTEMBRE 2013 ET 2012

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

DES EXERCICES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2013 ET 2012

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS1

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

**ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET
ÉTATS NON CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU2**

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ASSOCIÉS3

BILANS NON CONSOLIDÉS4

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE.....5

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS.....6



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de Société en commandite Gaz Métro, qui comprennent le bilan non consolidé au 30 septembre 2013, les états non consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des associés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers non consolidés ont été préparés par la direction conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états financiers non consolidés.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états financiers non consolidés, ce qui implique de déterminer que le référentiel comptable est acceptable pour la préparation des états financiers non consolidés dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

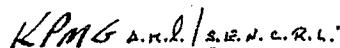
À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de Société en commandite Gaz Métro au 30 septembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation non consolidés et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 aux états financiers non consolidés.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 2 afférente aux états financiers non consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers non consolidés ont été préparés dans le but d'aider Société en commandite Gaz Métro à se conformer aux exigences réglementaires de la Régie de l'énergie et pour être utilisés par les administrateurs de Société en commandite Gaz Métro et les autorités fiscales canadiennes. En conséquence, il est possible que les états financiers non consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à Société en commandite Gaz Métro, à la Régie de l'énergie et aux autorités fiscales canadiennes et ne devraient pas être utilisés par d'autres parties.

Informations comparatives

Les états financiers non consolidés de Société en commandite Gaz Métro au 30 septembre 2012 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, qui ont exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 10 décembre 2012.


KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada
Le 11 décembre 2013

CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119245

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
REVENUS	1 367 016 \$	1 365 401 \$
COÛTS DIRECTS	811 443	841 906
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	555 573	523 495
FRAIS		
Exploitation et entretien	275 591	241 957
Amortissements (notes 4, 6 et 8)	122 583	109 264
Intérêts sur la dette à long terme (note 11)	84 769	77 971
Frais financiers et autres	(12 123)	213
	<u>470 820</u>	<u>429 405</u>
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	84 753	94 090
Quotes-parts des bénéfices de filiales	95 684	25 631
Quotes-parts des bénéfices de coentreprises	-	24 123
BÉNÉFICE NET	180 437 \$	143 844 \$

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
BÉNÉFICE NET	180 437 \$	143 844 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Variation des écarts de conversion des établissements étrangers autonomes	43 419	(39 128)
Variation des écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	(21 217)	10 963
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture	349	9 263
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de filiales	6 786	(7 196)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	29 337	(26 098)
RÉSULTAT ÉTENDU	209 774 \$	117 746 \$

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

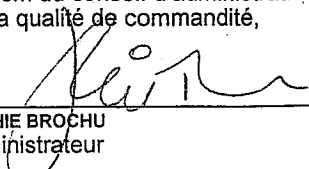
	Capital	Déficit (note 7)	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 13)	Avoir des associés
Solde au 30 septembre 2011	1 111 825 \$	(15 479)\$	(66 772)\$	1 029 574 \$
Bénéfice net	-	143 844	-	143 844
Autres éléments du résultat étendu	-	-	(26 098)	(26 098)
Émission de parts (note 12)	335 000	-	-	335 000
████████████████████	█	████████	█	████████
Distributions	-	(146 352)	-	(146 352)
Solde au 30 septembre 2012	1 446 825 \$	(44 389)\$	(92 870)\$	1 309 566 \$
Bénéfice net	-	180 437	-	180 437
Autres éléments du résultat étendu	-	-	29 337	29 337
Émission de parts (note 12)	50 000	-	-	50 000
Distributions	-	(166 512)	-	(166 512)
Solde au 30 septembre 2013	1 496 825 \$	(30 464)\$	(63 533)\$	1 402 828 \$

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

	2013	2012
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 511 \$	-
Clients et autres débiteurs	76 676	83 940
Stocks (note 5)	75 378	97 335
Frais payés d'avance	5 466	5 849
Instruments financiers dérivés (note 19)	4	57
	<u>161 035</u>	<u>187 181</u>
PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS (note 6)	<u>1 740 556</u>	<u>1 701 694</u>
ACTIFS INCORPORELS (note 8)	37 844	38 413
FRAIS REPORTÉS (note 4)	320 553	368 618
PLACEMENTS ET AUTRES (note 7)	1 215 225	1 158 242
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 19)	-	685
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS À LONG TERME (note 9)	56 368	25 748
	<u>1 629 990</u>	<u>1 591 706</u>
	<u>3 531 581 \$</u>	<u>3 480 581 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	3 376 \$	9 300 \$
Fournisseurs et charges à payer	151 318	156 509
Distributions à payer	41 628	40 228
Instruments financiers dérivés (note 19)	17 526	45 555
Échéances courantes de la dette à long terme (note 11)	963	150 380
	<u>214 811</u>	<u>401 972</u>
DETTE À LONG TERME (note 11)	1 643 398	1 470 520
CRÉDITS REPORTÉS (note 4)	192 031	214 615
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 19)	3 460	15 838
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 15)	75 053	68 070
	<u>2 128 753</u>	<u>2 171 015</u>
AVOIR DES ASSOCIÉS		
CAPITAL (note 12)	1 496 825	1 446 825
DÉFICIT (note 7)	(30 464)	(44 389)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (note 13)	(63 533)	(92 870)
	<u>(93 997)</u>	<u>(137 259)</u>
	<u>1 402 828</u>	<u>1 309 566</u>
	<u>3 531 581 \$</u>	<u>3 480 581 \$</u>
Engagements et garanties (note 21)		
Éventualités (note 22)		
Événement postérieur à la date du bilan (note 23)		

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration de Gaz Métro inc.
 en sa qualité de commandité,


 SOPHIE BROCHU
 Administrateur


 PIERRE MONAHAN
 Administrateur

	2013	2012
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	180 437 \$	143 844 \$
Distributions reçues de filiales et coentreprises	104 546	22 862
Éléments hors caisse :		
Amortissement des propriétés, aménagements et équipements (note 6)	94 790	90 324
Amortissement des frais et crédits reportés, des actifs incorporels et des frais reliés au financement (notes 4, 8 et 11)	28 687	19 667
Variation des frais reportés reliés au coût de l'énergie	112 114	94 515
Variation des comptes de stabilisation tarifaire	(15 515)	(34 921)
Quotes-parts des bénéfices de filiales	(95 684)	(25 631)
Quotes-parts des bénéfices de coentreprises	-	(24 123)
Autres	686	2 180
	<u>410 061</u>	<u>288 717</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 14)	23 955	31 774
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	<u>434 016</u>	<u>320 491</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation de l'encaisse affectée	-	9 887
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements	(120 171)	(141 400)
Variation des frais et crédits reportés	(166 991)	(144 119)
Acquisitions d'actifs incorporels	(5 698)	(14 694)
Variation des placements et autres	(15 640)	(621 513)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<u>(308 500)</u>	<u>(911 839)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	-	(34 100)
Augmentation des crédits à terme	1 704 225	2 061 855
Remboursements des crédits à terme	(1 755 326)	(1 880 267)
Émissions de dettes à long terme	50 132	259 163
Règlements d'instruments financiers dérivés	-	(15 667)
Émissions de parts (note 12)	50 000	335 000
Distributions	(165 112)	(141 499)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>(116 081)</u>	<u>584 485</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE	<u>9 435</u>	<u>(6 863)</u>
DÉCOUVERT BANCAIRE, AU DÉBUT ⁽¹⁾	<u>(9 300)</u>	<u>(2 437)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE, À LA FIN ⁽¹⁾	<u>135 \$</u>	<u>(9 300) \$</u>

⁽¹⁾ Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie est composé de 2 011 \$ d'encaisse, 1 500 \$ de placements temporaires et 3 376 \$ de découvert bancaire au 30 septembre 2013 comparativement à 9 300 \$ de découvert bancaire au 30 septembre 2012.

Les notes afférentes aux états financiers non consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société en commandite Gaz Métro (la Société ou Gaz Métro) est une société dont une des principales activités est la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro-daQ). Gaz Métro est aussi, par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Northern New England Energy Corporation (NNEEC), l'unique actionnaire de Vermont Gas Systems, Inc. (VGS), qui est le seul distributeur gazier au Vermont (États-Unis), et de Green Mountain Power Corporation (GMP), le plus important distributeur d'électricité au Vermont. Gaz Métro est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel ainsi que dans le développement de projets énergétiques porteurs tels que la production d'énergie éolienne et l'utilisation du gaz naturel comme carburant dans le transport. Le contexte réglementaire de Gaz Métro ainsi que l'impact de ce contexte sur les états financiers non consolidés sont décrits à la note 4.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Les états financiers non consolidés de Gaz Métro sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada inclus à la Partie V du Manuel de CPA Canada - Comptabilité (Manuel), intitulée *Normes comptables pré-basculement*, à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés et que les participations dans des filiales et coentreprises sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Ces états financiers non consolidés sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par les administrateurs, la Régie de l'énergie (Régie) et les autorités fiscales canadiennes. La Société produit également des états financiers consolidés.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers non consolidés, la direction de la Société doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers non consolidés et sur les montants des composantes des états des résultats et du résultat étendu de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers non consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les hypothèses actuarielles et économiques utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés, la durée de vie utile des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement, l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus être générés par les actifs utilisés aux fins des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à long terme l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, la détermination de la juste valeur des éléments d'actif et de passif lors de regroupements d'entreprises, les effets des décisions et autres démarches réglementaires sur les frais et crédits reportés, le coût éventuel du retrait des propriétés, aménagements et équipements et la juste valeur des instruments financiers.

RÉGLEMENTATION

Une des principales activités de Gaz Métro est la distribution de gaz naturel au Québec, activité qui est réglementée par la Régie. De plus, elle exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes.

Dans l'exercice de leurs pouvoirs, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines conventions comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées par les entreprises non réglementées.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel et incluent également des stocks de fournitures et matériaux. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Gaz Métro n'est pas autorisée à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par la Régie et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et en contrepartie, en tant que compte de frais ou de crédits reportés conformément au mécanisme réglementaire.

PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les propriétés, aménagements et équipements sont composés d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directs et les frais généraux ainsi qu'un rendement sur les fonds utilisés pour certains projets de construction.

Gaz Métro capitalise des intérêts calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante de rendement liée aux capitaux propres, tel que reconnu par la Régie. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, cette composante de rendement capitalisée pour certains projets de construction, les bénéfices correspondants ainsi que l'amortissement subséquent de ces éléments ne seraient pas constatés. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes monétaires de cette pratique sur la valeur des propriétés, aménagements et équipements, les charges d'amortissement ou les autres composantes des états financiers non consolidés.

Au moment de la mise hors service de propriétés, aménagements et équipements, les profits et pertes sur aliénation sont comptabilisés à l'amortissement cumulé ou dans un compte de frais reportés, tel qu'exigé par la Régie, sans aucune incidence sur le bénéfice net de la Société.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement sont révisés et approuvés périodiquement par la Régie et dans certains cas, ils tiennent compte de l'estimation du coût éventuel de retrait et des profits et pertes sur l'aliénation des biens déjà retirés. La contrepartie de la dépense d'amortissement liée à l'estimation du coût éventuel de retrait est comptabilisée en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 4.

L'amortissement des propriétés, aménagements et équipements est calculé selon les taux moyens d'amortissement suivants :

	2013	2012
Stockage	4,46 %	4,42 %
Transport	0,45 %	0,45 %
Distribution	3,12 %	3,12 %
Installations générales	8,73 %	11,93 %
Subventions gouvernementales	2,37 %	2,56 %

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Dans la majorité des cas, il n'est pas possible de déterminer la portée exacte des obligations liées à la mise hors service des propriétés, aménagements et équipements de Gaz Métro, ni le moment où elles devraient encourir des coûts pour s'acquitter de ces obligations. Par conséquent, puisqu'il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe, aucun passif n'est comptabilisé relativement à ces obligations. Toutefois, la direction estime qu'il est raisonnable de croire que si des coûts de mise hors service relatifs à ces propriétés, aménagements et équipements étaient encourus, ils seraient récupérés à même les tarifs des exercices futurs.

PLACEMENTS ET AUTRES

Les placements et autres sont constitués principalement de participations dans des filiales et d'avances à des filiales. La Société comptabilise ses participations dans des filiales à la valeur de consolidation.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des filiales et lorsqu'elles subissent une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

Les avances à des filiales sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, la valeur des participations et la quote-part des bénéfices de la Société dans des filiales ayant des activités assujetties à la réglementation des tarifs auraient été différentes considérant les traitements réglementaires utilisés par ces derniers. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes monétaires de ces pratiques, liées à la réglementation des tarifs, sur la valeur des participations dans des filiales sur les quotes-parts des bénéfices des filiales présentées aux états financiers non consolidés.

FRAIS ET CRÉDITS REPORTÉS

Les frais et crédits reportés représentent respectivement des sommes déboursées ou encaissées par Gaz Métro et qui seront recouvrées ou remises à sa clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs, tel qu'approuvé par la Régie.

Les frais et crédits reportés ne seraient pas comptabilisés comme ils le sont si les tarifs n'étaient pas réglementés. Conformément à la réglementation en vigueur, les frais et crédits reportés sont amortis dans les tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature, et sont soumis au rendement sur le capital investi, ou des intérêts sont généralement cumulés sur les soldes qui seront recouverts ou remis au moyen des tarifs imputés à la clientèle dans le futur.

Les frais et crédits reportés font l'objet de suivis et d'évaluation périodiques. Si la Société jugeait qu'il n'était plus probable que certains montants puissent être recouverts ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires, à la suite des interventions de la Régie, la valeur comptable du compte de frais ou crédits reportés sous-jacents serait ajustée en conséquence.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués de frais reliés au développement informatique et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend notamment les coûts encourus relativement au développement de systèmes informatiques ainsi que le coût des logiciels et des licences acquis destinés à usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées aux résultats, lorsqu'elles sont engagées, à la rubrique *Exploitation et entretien*.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives de 5 et 10 ans.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme pouvant être soumis à un test de dépréciation comprennent les propriétés, aménagements et équipements, les frais reportés et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel des entrées de trésorerie indépendantes sont générées. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle du groupe d'actifs à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe d'actifs excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur du groupe d'actifs, est constaté à l'état des résultats. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteraient vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle du groupe d'actifs.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont imputés aux résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les coûts afférents aux activités de développement sont comptabilisés aux résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés à moins que ceux-ci ne répondent à tous les critères de report. Les frais de développement capitalisés sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des actifs sous-jacents.

CONVERSION DES DEVISES

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont portés à l'état des résultats de l'exercice en cours.

L'investissement net dans des établissements étrangers autonomes est converti en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. La quote-part des bénéfices est convertie au taux en vigueur à la date d'opération. Les gains et les pertes de change latents en résultant sont présentés dans les *Autres éléments du résultat étendu* et sont constatés aux résultats de l'exercice au cours duquel l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes est réduit.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus de la Société sont constitués essentiellement de produits issus d'activités à tarifs réglementés de distribution de gaz naturel au Québec. Ces revenus sont constatés lorsque la livraison a eu lieu, soit en fonction des relevés des compteurs et autres méthodes d'estimation de la consommation des clients, conformément aux ententes sous-jacentes approuvées par la Régie.

Les contributions reçues de tiers sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés, aménagements et équipements auxquels elles se rattachent.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la charge ou de l'actif auquel elle se rapporte.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro ne présente pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie sont offerts à la presque totalité des salariés.

Le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est comptabilisé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles. Ces calculs actuariels sont basés sur des hypothèses clés fondées sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le taux d'actualisation, (ii) le rendement prévu des actifs des régimes, (iii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie et (iv) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations constituées.

Les gains et les pertes actuariels nets en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 10 et 12 ans, selon le régime.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications.

Les actifs et les obligations transitoires sont amortis linéairement sur une période qui correspond à la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés qui devraient recevoir des avantages en vertu des régimes.

Selon des traitements réglementaires, Gaz Métro récupère à même les tarifs les coûts liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite de ses employés lorsque ceux-ci sont déboursés (méthode des déboursés). Les écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu des traitements réglementaires et les coûts établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles, prévue au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, sont comptabilisés à titre de frais ou crédits reportés.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur au moment de la constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers dans les différentes catégories établies :

Catégories	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Prêts et créances	Clients et autres débiteurs Avances à des filiales ^(a)
Passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction	Découvert bancaire Fournisseurs et charges à payer Distributions à payer Dettes à long terme

^(a) Cet instrument financier est présenté à la rubrique *Placements et autres* du bilan consolidé.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats, dans la période au cours de laquelle ils se produisent, à l'exception des instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés, dont la contrepartie est comptabilisée à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés.

Les prêts et créances et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans leur évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - Cette catégorie comprend les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation. Par marché actif pour un actif ou passif, il faut entendre un marché où des opérations sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour procurer, de manière constante, de l'information sur les cours.
- Niveau 2 - Cette catégorie comprend des évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1. Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués au moyen de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards dans le secteur, techniques qui sont dérivées de données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation utilisent des données comme les prix cotés sur le marché à terme, la valeur temps, les facteurs de volatilité et les prix cotés par les courtiers qui peuvent être observés ou corroborés sur le marché pour toute la durée de l'instrument financier dérivé.
- Niveau 3 - Cette catégorie comprend des évaluations basées sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou pour lesquelles les données observables ne permettent pas d'étayer en grande partie la juste valeur des instruments financiers. En général, les évaluations de niveau 3 portent sur des opérations à longue échéance qui sont conclues sur des marchés moins actifs ou à des endroits pour lesquels il est impossible d'obtenir de l'information sur le prix, ou à l'égard desquelles aucun prix coté par les courtiers n'a de force exécutoire pour justifier une classification de niveau 2.

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel, des taux d'intérêt et des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés vise donc à s'assurer que les variations défavorables des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés. Aucun instrument financier dérivé n'est détenu ni n'a été émis à des fins spéculatives.

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer l'exposition à la volatilité du prix du gaz naturel et par conséquent, les prix payés sont basés sur des indices et sont variables. Les outils utilisés permettent soit de fixer, soit de circonscrire les prix selon des balises temporelles, volumétriques et financières approuvées par la Régie.

Ces instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction et ils ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Les gains et pertes découlant des

variations de juste valeur de ces instruments financiers sont constatés à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés, tel qu'approuvé par la Régie, puisqu'ils seront remboursés ou récupérés à même les tarifs futurs.

RELATIONS DE COUVERTURE

La comptabilité de couverture est appliquée pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes. En effet, pour contrer le risque de change sur son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes, certaines dettes libellées en dollars américains sont désignées comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain.

Toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts sont documentées formellement, de même que les objectifs et la stratégie de gestion de risque motivant les opérations de couverture. De plus, l'efficacité de la couverture est évaluée au moment de sa mise en place, à chaque date de bilan ainsi qu'à l'échéance de la désignation de couverture. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture n'est plus efficace ou lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés ou si la désignation de couverture cesse.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les montants antérieurement constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats ou lorsque l'élément couvert est réglé.

Dans le cas d'une relation de couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes, la partie efficace des gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture est incluse dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les gains ou pertes de change latents sur ces éléments de couverture constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats lorsque l'investissement net correspondant est réduit, soit au même moment où les gains ou pertes de change latents sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes sont constatés aux résultats.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont ajoutés ou déduits de la valeur comptable de l'instrument sous-jacent et ils sont alors amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Vacances accumulées

À partir du 1^{er} octobre 2012, à la suite d'une décision de la Régie, Gaz Métro utilise la méthode de la comptabilité d'exercice plutôt que la méthode des déboursés pour la comptabilisation des coûts liés aux vacances accordées aux employés. Les frais reportés reliés à la provision pour vacances sont soumis à un rendement sur le capital investi et à un amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans. Cette nouvelle méthode a donc été appliquée par Gaz Métro de façon prospective à compter du 1^{er} octobre 2012, et ce, sans retraitement de l'exercice comparatif. Les impacts de cette modification ne sont pas significatifs sur le bénéfice net consolidé pour l'exercice clos le 30 septembre 2013.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Changement de référentiel comptable

Les entreprises canadiennes, ayant une obligation d'information du public au sens du Manuel, sont tenues d'adopter les normes internationales d'information financière (IFRS), incluses à la Partie I du Manuel, intitulée *Normes internationales d'information financière*, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'introduction de la Partie I du Manuel permet toutefois aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés de reporter l'application de la Partie I à l'égard de l'adoption des IFRS jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1^{er} janvier 2015. Ce report est permis considérant l'inclusion du sujet des activités à tarifs réglementés au programme de travail de l'International Accounting Standards Board (IASB) et afin d'éviter que les entités canadiennes n'ayant pas adopté les IFRS aient à effectuer deux séries de changements de méthodes comptables sur une courte période de temps. Étant admissibles à ce report, et sous

réserve de certaines approbations, Gaz Métro et ses associés, Gaz Métro inc. (GMI) et Valener Inc. (Valener), ont effectué ce choix et continueront donc de présenter leurs états financiers conformément à la Partie V du Manuel, intitulée *Normes comptables pré-basculement*, pour leurs exercices 2013 à 2015, inclusivement.

Au cours de l'exercice 2011, considérant l'incertitude entourant la comptabilisation des actifs et passifs réglementaires en vertu des IFRS, les associés de Gaz Métro, GMI et Valener, ont obtenu une dispense de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) leur permettant de préparer leurs états financiers en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis) afin de répondre à leurs obligations d'information continue au Canada. L'exemption est valide pour les exercices 2013 à 2015 inclusivement. Cependant, considérant la prolongation de la période de report offerte par le Conseil des normes comptables (CNC), les associés de Gaz Métro envisagent de ne pas se prévaloir de cette dispense des ACVM.

Compte tenu de l'incertitude quant à l'inclusion d'une norme définitive sur les activités à tarifs réglementés en vertu des IFRS et quant au moment de sa mise en vigueur éventuelle, Gaz Métro et ses associés ne sont pas en mesure de se prononcer, pour le moment, sur le référentiel comptable qui sera utilisé pour la préparation de leurs états financiers intermédiaires et annuels pour les exercices 2016 et subséquents. Gaz Métro et ses associés continuent de suivre de près les différents développements auprès de l'IASB et du CNC et ajusteront leur stratégie de conversion à un nouveau référentiel comptable, le cas échéant. Des informations supplémentaires seront divulguées au fur et à mesure qu'elles seront disponibles.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

APPROBATION DES TARIFS

Les activités de Gaz Métro sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs de l'exercice 2013 ont été établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service. Ceux de l'exercice 2012 avaient été établis au moyen d'un mécanisme incitatif qui a pris fin le 30 septembre 2012. La méthode du coût de service permet à Gaz Métro de fixer ses tarifs chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base juste et raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité.

En vertu du mécanisme incitatif antérieur, instauré en octobre 2000 et venu à échéance en septembre 2012, Gaz Métro pouvait bénéficier d'une bonification de rendement lui permettant d'améliorer sa performance financière. Au cours de l'exercice 2013, à la suite du rejet par la Régie du mécanisme incitatif proposé en 2012, Gaz Métro a déposé une nouvelle proposition à la Régie. En avril 2013, la Régie a rendu une décision mettant fin au dossier et demandant à Gaz Métro de lui soumettre une nouvelle proposition tenant compte de certaines directives. Gaz Métro prévoit maintenir l'utilisation de la méthode fondée sur le coût de service jusqu'à ce qu'une nouvelle proposition de mécanisme incitatif soit approuvée, ce qui est prévu pour l'exercice 2017.

Le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de 46,0 %, dont 38,5 % est rémunéré comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Les taux de rendement de base autorisés sont établis habituellement à partir de l'application d'une formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2013, la Régie a accepté de ne pas appliquer la formule d'ajustement automatique et de fixer ce taux à 8,90 % sur l'avoir présumé des associés en actions ordinaires et à 6,14 % sur l'avoir présumé en actions privilégiées, comparativement à 8,90 % et à 5,77 % respectivement pour l'exercice précédent. En 2013, compte tenu du fait que le dossier tarifaire a été établi sur la base du coût de service uniquement, aucune bonification du taux de rendement de base sur l'avoir présumé des associés en actions ordinaires n'a été autorisée. En 2012, le dossier tarifaire approuvé par la Régie intégrait un gain de productivité anticipé s'élevant à 14 800 000 \$, qui fut partagé entre Gaz Métro et ses clients en proportions égales, tel que le prévoyait le mécanisme incitatif en vigueur à ce moment.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs réglementaires sont regroupés au bilan sous la rubrique *Frais reportés* alors que les passifs réglementaires sont regroupés sous la rubrique *Crédits reportés*. Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des actifs et passifs réglementaires aux 30 septembre 2013 et 2012 :

	Années prévues pour le recouvrement ou le règlement	2013	2012
FRAIS REPORTÉS ⁽¹⁾			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent (a)	2014-2019	69 176 \$	73 291 \$
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire (a)	2014-2015	7 080	2 743
Frais reliés au coût du gaz naturel (b)	2014	73 411	63 783
Subventions octroyées (c)	2014-2023	105 923	105 804
Frais reliés aux instruments financiers (d)	2014-2017	20 982	60 651
Frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique (e)	2014-2015	6 553	8 741
Frais reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite (f)	Indéterminable	20 676	31 402
Provision pour vacances (g)	2014-2017	6 964	8 695
Autres	Indéterminable	9 788	13 508
		320 553 \$	368 618 \$
CRÉDITS REPORTÉS ⁽²⁾			
Crédits reliés au Fonds en efficacité énergétique (h)	2013	- \$	5 913 \$
Crédits reliés à la redevance au Fonds vert (i)	2014-2019	4 245	9 468
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes (j)	2014-2015	52	23 969
Coûts éventuels de retrait des propriétés, aménagements et équipements (k)	Indéterminable	187 734	175 265
		192 031 \$	214 615 \$

(1) L'amortissement des frais reportés est de 45 005 000 \$ en 2013 (49 927 000 \$ en 2012).

(2) L'amortissement des crédits reportés est de 25 214 000 \$ en 2013 (38 335 000 \$ en 2012).

- (a) Gaz Métro maintient des comptes de stabilisation tarifaire dans le but de pallier aux effets imprévisibles et incontrôlables sur ses activités des variations de la température et du vent ainsi que des écarts d'inventaire de gaz naturel. Les variations annuelles de la température et du vent sont amorties de façon à être recouvrées ou remises à même les tarifs à compter du deuxième exercice subséquent sur une durée de 5 ans et les écarts annuels d'inventaire sont amorties de façon à être recouvrées ou remises à même les tarifs à compter du deuxième exercice subséquent sur 1 an.

Concernant les variations de la température et du vent, des montants nets de 10 425 000 \$ et de 32 876 000 \$ à récupérer auprès des clients ont été enregistrés aux comptes de stabilisation tarifaire durant les exercices 2013 et 2012 respectivement. Ces montants nets n'auraient pas été enregistrés en l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs. La dépense d'amortissement relative au compte de stabilisation lié à la température et au vent s'élève à 14 540 000 \$ en 2013 et à 20 985 000 \$ en 2012.

Des ajustements reliés aux écarts d'inventaire totalisant 5 090 000 \$ en 2013 et 2 045 000 \$ en 2012 ont été reportés aux exercices 2015 et 2014 respectivement au lieu d'être comptabilisés immédiatement en charge à l'état des résultats sous la rubrique *Coûts directs*. La dépense d'amortissement relatif au compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire s'élève à 753 000 \$ au cours de l'exercice 2013 comparativement à 2 553 000 \$ pour l'exercice 2012.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, les résultats des exercices 2013 et 2012 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (b) Une description de l'incidence de la réglementation des tarifs sur le traitement comptable de ces actifs est présentée à la note 2, sous la rubrique *Stocks*. Les frais reliés au coût du gaz naturel sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks, des écarts de facturation liés à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables et autres ajustements du coût du gaz naturel distribué nécessaires afin d'annuler les effets découlant de

la vente de gaz naturel sur les résultats, tel que prescrit par la Régie. Ces montants sont par la suite remboursés ou récupérés auprès des clients sous forme d'ajustements des tarifs sur une période de 12 mois. En l'absence du traitement réglementaire applicable à cette situation, un compte à recevoir ou à payer de la part des clients aurait été enregistré au niveau du bilan en remplacement des frais ou des crédits reportés car ces coûts sont, en vertu des lois, entièrement aux frais des clients, qui doivent ultimement payer pour les coûts engagés. Ces comptes ne représentent, en substance, que des écarts de facturation aux clients qui sont corrigés à l'intérieur d'une période subséquente de 12 mois.

- (c) Les subventions octroyées sont principalement composées de sommes et d'autres aides données aux clients de Gaz Métro pour l'achat d'équipements pour se convertir au gaz naturel ou pour remplacer leurs équipements actuels par des équipements ayant une meilleure efficacité énergétique. Les sommes sont reportées puis amorties sur des périodes de 5 et 10 ans.

N'eût été de l'application des traitements réglementaires, les subventions octroyées auraient été comptabilisées à l'état des résultats lorsque encourues. Considérant ces différences, une charge supplémentaire de 119 000 \$ pour l'exercice 2013 (255 000 \$ en 2012) aurait été enregistrée et incluse dans une demande d'ajustement tarifaire.

- (d) Les frais reliés aux instruments financiers correspondent aux impacts nets des réévaluations des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel. Les instruments financiers dérivés doivent être présentés au bilan et réévalués à leur juste valeur. La contrepartie de ces réévaluations, qui est actuellement incluse dans les comptes de frais reportés, devrait, en l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, être enregistrée directement aux résultats. N'eût été de l'application du traitement réglementaire, la Société aurait modifié ses stratégies de couverture de façon à éviter que la variation de la juste valeur des instruments financiers, qui s'élève à 39 669 000 \$ et à 22 196 000 \$ respectivement au cours des exercices 2013 et 2012, n'influence les résultats. Les impacts sur les résultats ne peuvent donc pas être déterminés au prix d'un effort raisonnable.
- (e) Gaz Métro a mis sur pied un Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) visant à développer des programmes d'efficacité énergétique auxquels ses clients peuvent participer en respectant certains critères. Gaz Métro engage donc des déboursés pour développer des programmes et verser des subventions aux clients qui y participent.

Les frais reliés au PGEÉ de Gaz Métro sont composés des écarts entre les déboursés réels et ceux projetés en début d'exercice au dossier tarifaire et des sommes relatives à l'incitatif à la performance du PGEÉ. Cet incitatif vise principalement à inciter Gaz Métro à promouvoir et à encourager l'efficacité énergétique auprès de ses clients et consiste en une bonification de rendement pour les associés. Lorsque l'objectif annuel de réduction des volumes de gaz naturel distribué par Gaz Métro est atteint, Gaz Métro comptabilise un revenu équivalant au montant de cet incitatif et un compte de frais reportés du même montant en contrepartie.

Les sommes relatives aux PGEÉ sont reportées, puis amorties en totalité à compter du deuxième exercice subséquent.

N'eût été de l'application des traitements réglementaires, les coûts auraient été constatés aux résultats lorsqu'ils auraient été encourus et l'incitatif aurait été comptabilisé à titre de revenus lorsqu'il aurait été effectivement perçu auprès des clients. Ainsi, aucune charge d'amortissement subséquente de ces frais n'aurait été enregistrée. En l'absence de ce traitement réglementaire, le bénéfice net de Gaz Métro aurait été supérieur de 2 188 000 \$ pour l'exercice 2013 et inférieur de 1 154 000 \$ pour l'exercice 2012.

- (f) Les frais reportés reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont constitués des écarts cumulés entre les traitements réglementaires utilisés par Gaz Métro et les normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel.

Ces frais représentent en substance les coûts que Gaz Métro s'attend à pouvoir récupérer à travers les tarifs futurs. Ces frais ne sont pas soumis à un rendement sur le capital investi ni à aucun amortissement spécifique. En l'absence de ce traitement réglementaire, les coûts enregistrés aux résultats auraient été moins élevés de 10 726 000 \$ et de 2 018 000 \$ respectivement pour les exercices 2013 et 2012. Ces coûts auraient été inclus dans une demande d'ajustement tarifaire, annulant ainsi l'incidence sur les résultats.

- (g) À partir du 1^{er} octobre 2012, Gaz Métro a débuté l'utilisation de la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des coûts relatifs aux vacances en remplacement de la méthode des déboursés qui était utilisée auparavant (se référer à la note 3 pour le détail de la modification comptable). Les frais reportés relatifs à la provision pour vacances sont donc constitués, au 1^{er} octobre 2012, des écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu de la méthode des déboursés et les coûts établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

De plus, le 1^{er} octobre 2012, ces frais reportés sont soumis à un rendement sur le capital investi et à un amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans. En l'absence de ce traitement

réglementaire, les tarifs des exercices antérieurs à l'exercice 2013 n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (h) Tel que prévu au mécanisme incitatif de Gaz Métro venu à échéance en septembre 2012, un Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) a été mis en place au bénéfice d'une partie de sa clientèle. Ce fonds a été constitué notamment par une partie des excédents de rendement attribuable aux clients. Conformément à une décision rendue par la Régie, cette réserve a été remboursée aux clients au cours de l'exercice 2013 principalement par une réduction des tarifs. En l'absence de ce traitement réglementaire, les charges encourues dans le cadre des programmes du FEÉ auraient été comptabilisées aux résultats au cours des exercices durant lesquels elles auraient été engagées, toutefois les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.
- (i) Les frais reportés reliés à la redevance au Fonds vert de Gaz Métro correspondent à la différence entre le montant de redevance versé au gouvernement et celui facturé aux clients, expliquée par deux éléments. Tout d'abord, une partie de la différence est attribuable aux écarts de facturation liés à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables. Un montant créditeur net de 2 660 000 \$ a été enregistré à ce compte pour l'exercice 2013 et sera entièrement amorti au cours de l'exercice 2014 (un montant créditeur net de 1 205 000 \$ en 2012, entièrement amorti en 2013). Ensuite, le deuxième élément expliquant la différence découle de (i) l'écart entre les volumes de gaz naturel réellement distribués et ceux projetés et de (ii) l'écart entre la redevance réelle et celle projetée ayant servi à l'établissement du tarif. Un montant débiteur net de 5 366 000 \$ a été enregistré à ce compte au cours de l'exercice 2013 et sera amorti, sur une période de 5 ans, à compter de l'exercice 2015 (un montant créditeur net de 1 236 000 \$ en 2012 qui sera amorti à compter de l'exercice 2014). L'amortissement relatif à ces deux comptes s'élève à 2 517 000 \$ (crédeur) au cours de l'exercice 2013 (1 772 000 \$ (crédeur) en 2012).

N'eût été de l'application du traitement réglementaire, ces écarts auraient été constatés aux résultats lorsque encourus, et aucune charge d'amortissement subséquente de ces frais n'aurait été enregistrée.

- (j) En vertu du mécanisme de partage de profits et de pertes relié à Gaz Métro, la Régie exige que l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients soit remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces frais et crédits reportés sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés.

En l'absence de ces traitements réglementaires, les profits et pertes auraient été comptabilisés aux résultats au cours des exercices durant lesquels ils se sont matérialisés. Toutefois, les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

- (k) En vertu d'un traitement réglementaire, la Société comptabilise l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à certains propriétés, aménagements et équipements, récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement, en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des crédits reportés. En l'absence de ce traitement réglementaire, les résultats des exercices 2013 et 2012 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

5. STOCKS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Gaz naturel	71 320 \$	94 584 \$
Fournitures et matériaux	4 058	2 751
	<u>75 378 \$</u>	<u>97 335 \$</u>

6. PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

				2013
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Stockage	43 915 \$	17 884 \$	74 \$	26 105 \$
Transport	298 499	287 554	-	10 945
Distribution	2 691 309	1 030 984	23 359	1 683 684
Installations générales	199 129	100 374	9 654	108 409
	<u>3 232 852</u>	<u>1 436 796</u>	<u>33 087</u>	<u>1 829 143</u>
Subventions gouvernementales	(464 285)	(375 698)	-	(88 587)
	<u>2 768 567 \$</u>	<u>1 061 098 \$</u>	<u>33 087 \$</u>	<u>1 740 556 \$</u>
				2012
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Stockage	40 170 \$	17 272 \$	2 875 \$	25 773 \$
Transport	296 411	287 354	-	9 057
Distribution	2 580 851	976 189	29 601	1 634 263
Installations générales	198 040	94 443	3 562	107 159
	<u>3 115 472</u>	<u>1 375 258</u>	<u>36 038</u>	<u>1 776 252</u>
Subventions gouvernementales	(446 151)	(371 593)	-	(74 558)
	<u>2 669 321 \$</u>	<u>1 003 665 \$</u>	<u>36 038 \$</u>	<u>1 701 694 \$</u>

Le coût des propriétés, aménagements et équipements non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2013 est de 10 511 000 \$ (10 402 000 \$ au 30 septembre 2012) et représente principalement le coût du gaz coussin des sites d'entreposage et des terrains.

La charge d'amortissement est, de 94 790 000 \$ en 2013 comparativement à 90 324 000 \$ en 2012. Au cours de l'exercice 2013, la Société a réalisé et imputé à l'amortissement cumulé des gains nets sur aliénation de propriétés, aménagements et équipements totalisant 2 879 000 \$ (pertes nettes de 6 334 000 \$ en 2012).

7. PLACEMENTS ET AUTRES

	Taux de participation	2013	2012
Participations dans des filiales, à la valeur de consolidation :			
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
		<u>1 035 892</u>	<u>962 466</u>
Avances à des filiales :			
[REDACTED]		[REDACTED]	[REDACTED]
		<u>179 333</u>	<u>195 776</u>
		<u>1 215 225 \$</u>	<u>1 158 242 \$</u>
[REDACTED]			
[REDACTED]			
[REDACTED]			
[REDACTED]			
[REDACTED]			
[REDACTED]			
[REDACTED]			
[REDACTED]			
[REDACTED]			

8. ACTIFS INCORPORELS

	2013			2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Développement informatique	105 816 \$	67 972 \$	37 844 \$	103 485 \$	65 072 \$	38 413 \$

Les actifs incorporels capitalisés ont totalisé 5 698 000 \$ en 2013 et 14 694 000 \$ en 2012. De ce montant, 920 000 \$ sont associés à des actifs acquis et 4 778 000 \$ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2013 (3 209 000 \$ et 11 485 000 \$ respectivement en 2012). La charge d'amortissement est de 8 002 000 \$ en 2013 et de 7 348 000 \$ en 2012.

9. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS À LONG TERME

	2013	2012
Actif au titre des prestations constituées (note 15)	43 152 \$	25 748 \$
Autres	13 216	-
	<u>56 368 \$</u>	<u>25 748 \$</u>

10. EMPRUNT BANCAIRE

	Montant maximum autorisé	Taux d'intérêt (a)	Échéance	2013	2012
Emprunt bancaire (a)	50 000 \$	- %	2014	- \$	- \$

(a) La facilité de crédit à court terme porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes de cette facilité.

Selon les conditions reliées à la facilité de crédit à court terme, la Société est soumise à des clauses restrictives en ce qui concerne le respect de certaines conditions en tout temps. Au 30 septembre 2013, la Société respecte toutes les conditions relatives à cette facilité de crédit à court terme.

11. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt	Échéance	2013	2012
Obligations de première hypothèque (a), (b)				
Série « D »	10,45 %	2017	125 000 \$	125 000 \$
Série « E »	9,00 %	2025	100 000	100 000
Série « F »	7,20 %	2028	50 000	50 000
Série « I »	7,05 %	2031	125 000	125 000
Série « I »	6,30 %	2034	125 000	125 000
Série « J »	5,45 %	2021	150 000	150 000
Série « J »	5,70 %	2036	150 000	150 000
Série « L »	5,40 %	2013	-	150 000
Série « L »	4,93 %	2019	100 000	100 000
			<u>925 000</u>	<u>1 075 000</u>

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

	Taux d'intérêt	Échéance	2013	2012
Billets garantis de rang supérieur (b)				
Série « A » (130 000 \$US)	3,86 %	2022	133 939	127 816
Série « B » (130 000 \$US)	5,06 %	2042	133 939	127 816
Série « C » (100 000 \$US)	4,04 %	2043	103 030	-
Série « D » (100 000 \$US)	4,19 %	2048	103 030	-
			473 938	255 632
Crédit à terme, garanti				
(0,82 % en 2012) (a), (c)	0,71 %	2018	252 028	297 699
Autres (1,25 % en 2012)	1,45 %	2014-2015	1 530	380
			253 558	298 079
			1 652 496	1 628 711
FRAIS DE FINANCEMENT, DÉDUCTION FAITE DE L'AMORTISSEMENT			8 135	7 811
			1 644 361	1 620 900
ÉCHÉANCES COURANTES			963	150 380
			1 643 398 \$	1 470 520 \$

VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement, exclusion faite des rachats avant échéance au gré de la Société, sont de :

	2014	2015	2016	2017	2018
Versements de capital	963 \$	567 \$	- \$	125 000 \$	252 028 \$

- (a) Au cours de l'exercice 2012, GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, a conclu une nouvelle convention de crédit, selon laquelle le montant maximum autorisé s'élève à 600 000 000 \$, en remplacement de sa convention de crédit d'un montant maximum autorisé de 400 000 000 \$, qui serait venue à échéance le 21 décembre 2012. Cette nouvelle convention de crédit avait comme échéance le mois de mars 2017. Le 20 mars 2013, GMi a prolongé l'échéance de sa convention de crédit jusqu'en mars 2018.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 118 794 000 \$ (115 300 000 \$ US) au 30 septembre 2013 et 113 363 000 \$ (115 300 000 \$ US) au 30 septembre 2012.

Les obligations de première hypothèque et le crédit à terme autorisés de 600 000 000 \$ sont garantis en vertu d'actes de fiducie, lesquels comportent une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de Gaz Métro situés dans la province de Québec. Les créanciers bénéficient également d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduits et le réseau de gaz naturel présents et futurs de la Société.

Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de GMi, par l'entremise de Gaz Métro, en vertu d'une entente entre celle-ci et GMi, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.

Les divers actes de fiducie régissant la dette à long terme prévoient que Gaz Métro n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de Gaz Métro excède 65 % et le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5, sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie prévoient aussi que Gaz Métro ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de la Société excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Gaz Métro et GMi, son commandité, se sont engagées conjointement et solidairement, en vertu des actes de fiducie et autres conventions, à ce que le total des intérêts détenus par Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et dans des activités non reliées à l'énergie ne représente pas plus de 10 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2013 et 2012, les actifs détenus par Gaz Métro dans ces activités représentent respectivement 2,67 % et 2,86 % de son actif total non consolidé. De plus, dans le cas des activités non reliées à l'énergie, les intérêts détenus par Gaz Métro dans ces activités ne doivent pas représenter plus de 5 % de son actif total non consolidé. Aux 30 septembre 2013 et 2012, Gaz Métro ne détient aucun intérêt dans ces activités.

- (b) Le 5 février 2013, GMi a conclu une convention d'achat de billets avec des investisseurs, par voie de placement privé. Le 10 avril 2013, les billets, garantis par Gaz Métro, ont été émis pour un montant en capital global de 200 000 000 \$ US, soit deux séries de 100 000 000 \$ US chacune. Le produit de l'émission a été prêté à Gaz Métro,

à des conditions similaires à celles des billets garantis, afin d'être utilisé aux fins générales de l'entreprise et de rembourser à leur échéance, le 15 avril 2013, les obligations de première hypothèque de Série « L » d'un montant de 150 000 000 \$.

Le 11 novembre 2011, GMi a conclu une convention d'achat de billets avec des investisseurs, par voie de placement privé. Le 15 mai 2012, les billets, garantis par Gaz Métro, ont été émis pour un montant en capital global de 260 000 000 \$ US, soit deux séries de 130 000 000 \$ US chacune. Le produit de l'émission a été prêté à Gaz Métro, à des conditions similaires à celles des billets garantis, afin de financer une portion de l'acquisition par NNEEC de la totalité des actions de CVPS.

- (c) Le crédit à terme porte intérêt à des taux fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes des conventions de crédit.
- (d) Les intérêts sur la dette à long terme totalisent respectivement 84 769 000 \$ et 77 971 000 \$ pour les exercices 2013 et 2012. Les frais financiers et autres comprennent, entre autres, l'amortissement des frais reliés au financement de 894 000 \$ et de 727 000 \$ pour les exercices 2013 et 2012 respectivement.

Aux 30 septembre 2013 et 2012, Gaz Métro respecte toutes les exigences auxquelles elle est soumise en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

12. AVOIR DES ASSOCIÉS

AUTORISÉ

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

ÉMIS ET PAYÉ

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	<u>151 796</u>	<u>148 671</u>

Le 30 septembre 2013, la Société a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de 3 125 000 nouvelles parts au prix unitaire de 16,00 \$ par part, pour un produit total de 50 000 000 \$.

Le 28 septembre 2012, la Société a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de 5 000 000 nouvelles parts au prix unitaire de 15,00 \$ par part, pour un produit total de 75 000 000 \$.

Le 28 juin 2012, la Société a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de 17 333 333 nouvelles parts au prix unitaire de 15,00 \$ par part, pour un produit total de 260 000 000 \$.

13. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2013	2012
Écarts de conversion des établissements étrangers autonomes	(24 673)\$	(68 092)\$
Écarts de conversion relatifs aux activités de couverture de l'investissement net	(10 254)	10 963
Écarts reliés à la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture, nets des impôts sur les bénéfices	476	127
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de filiales	<u>(29 082)</u>	<u>(35 868)</u>
Cumul des autres éléments du résultat étendu	<u>(63 533)\$</u>	<u>(92 870)\$</u>

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Clients et autres débiteurs	7 264 \$	4 286 \$
Stocks	21 555	39 830
Frais payés d'avance	383	(200)
Fournisseurs et charges à payer	<u>(5 247)</u>	<u>(12 142)</u>
	<u>23 955 \$</u>	<u>31 774 \$</u>

Autres informations :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Intérêts reçus	2 854 \$	6 978 \$
Intérêts versés	86 375 \$	74 938 \$

Les fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 10 883 000 \$ au 30 septembre 2013 relativement à l'acquisition de propriétés, aménagements et équipements (9 664 000 \$ au 30 septembre 2012). Ces transactions n'ont aucun effet de trésorerie et ne sont donc pas reflétées à l'état non consolidé des flux de trésorerie.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre des régimes de retraite à prestations déterminées à la presque totalité des salariés. Ces régimes de retraite à prestations déterminées sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération. Les dates d'effet de l'évaluation actuarielle la plus récente, ainsi que celle de la prochaine évaluation actuarielle obligatoire aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés de la Société, sont respectivement le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

La Société procure aussi des avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie à la presque totalité de ses salariés, à leur conjoint et à leurs personnes à charge admissibles. Ces avantages ne sont toutefois pas capitalisés.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts de la Société liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des montants non comptabilisés de Gaz Métro. La date de mesure utilisée est le 30 juin.

COMPOSANTES DE L'ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Le tableau suivant présente les composantes de l'actif (passif) au titre des prestations constituées aux 30 septembre 2013 et 2012 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des actifs (passifs) constatés au bilan.

	2013	2012	2013	2012
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite	Avantages complémentaires de retraite
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES				
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE MESURE	514 813 \$	431 371 \$	76 393 \$	65 426 \$
Coût des services rendus	15 375	12 023	2 364	1 995
Intérêts débiteurs	24 556	23 990	3 658	3 652
Cotisations des salariés	2 924	2 594	-	-
Cotisations autres et transferts des employés	2 314	2 825	-	-
Prestations versées	(20 698)	(19 813)	(1 847)	(2 057)
Pertes actuarielles	17 414	61 823	2 132	7 377
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE DE MESURE	<u>556 698</u>	<u>514 813</u>	<u>82 700</u>	<u>76 393</u>
ACTIF DES RÉGIMES, À LA JUSTE VALEUR				
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE MESURE	378 557	361 056	-	-
Rendement réel des actifs des régimes	38 089	18 344	-	-
Cotisations de l'employeur	37 963	13 551	1 847	2 057
Cotisations des salariés	2 924	2 594	-	-
Cotisations autres et transferts des employés	2 314	2 825	-	-
Prestations versées	(20 698)	(19 813)	(1 847)	(2 057)
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE DE MESURE	<u>439 149</u>	<u>378 557</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
DÉFICIT DE L'ACTIF SUR LES OBLIGATIONS				
	(117 549)	(136 256)	(82 700)	(76 393)
Coût non amorti des services passés	3 909	5 874	-	-
Pertes actuarielles nettes non amorties	139 605	146 892	16 891	15 214
(Actif) obligation transitoire non amorti	(5 565)	(11 130)	-	1 829
ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE				
	20 400	5 380	(65 809)	(59 350)
Cotisations de l'employeur entre la date de mesure et la date de fin d'exercice	<u>13 008</u>	<u>11 198</u>	<u>500</u>	<u>450</u>
ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>33 408 \$</u>	<u>16 578 \$</u>	<u>(65 309)\$</u>	<u>(58 900)\$</u>
Présenté comme suit :				
Autres éléments d'actif à long terme	43 152 \$	25 748 \$	-\$	-\$
Passif au titre des prestations constituées	(9 744)	(9 170)	(65 309)	(58 900)
	<u>33 408 \$</u>	<u>16 578 \$</u>	<u>(65 309)\$</u>	<u>(58 900)\$</u>

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes à la date de mesure.

	2013	2012
CATÉGORIES D'ACTIFS		
Titres à revenu fixe	45,4 %	46,3 %
Titres de participation	54,6 %	53,7 %
	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>

COMPOSANTES DU COÛT AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Le tableau suivant présente les composantes du coût au titre des prestations constituées pour les exercices 2013 et 2012 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des coûts (revenus) constatés et non constatés aux résultats découlant d'un traitement réglementaire. Pour plus de détails relativement au traitement réglementaire, se référer à la note 4.

	2013	2012	2013	2012
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite	Avantages complémentaires de retraite
Coût des services rendus	15 375 \$	12 023 \$	2 364 \$	1 995 \$
Intérêts débiteurs	24 556	23 990	3 658	3 652
Rendement réel des actifs des régimes	(38 089)	(18 344)	-	-
Pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées	17 414	61 823	2 132	7 377
Coût avant ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	19 256	79 492	8 154	13 024
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour la période	15 503	(4 179)	-	-
Écart entre le montant des pertes actuarielles constaté pour la période et le montant réel des pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées pour la période	(8 216)	(57 931)	(1 677)	(7 512)
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour la période et les modifications effectives des régimes pour la période	1 965	2 064	-	-
Amortissement de l'(actif) obligation transitoire	(5 565)	(5 566)	1 829	1 829
Coût au titre des prestations constituées	<u>22 943 \$</u>	<u>13 880 \$</u>	<u>8 306 \$</u>	<u>7 341 \$</u>
Ce solde se détaille comme suit :				
Coût (revenu) non constaté	(17 645)\$	(7 634)\$	6 919 \$	5 616 \$
Coût constaté	40 588	21 514	1 387	1 725
	<u>22 943 \$</u>	<u>13 880 \$</u>	<u>8 306 \$</u>	<u>7 341 \$</u>

Le coût (revenu) non constaté de Gaz Métro correspond à l'écart entre le coût constaté aux résultats en vertu du traitement réglementaire et le coût établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles. Ce coût (revenu) non constaté est comptabilisé à titre de frais reportés.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2013	2012	2013	2012
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite	Avantages complémentaires de retraite
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE				
Taux d'actualisation	4,50 %	4,70 %	4,50 %	4,70 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
COÛT DES PRESTATIONS POUR LES PÉRIODES DE 12 MOIS CLOSES À LA DATE DE MESURE				
Taux d'actualisation	4,70 %	5,50 %	4,70 %	5,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	5,80 %	6,25 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,50 %	2,75 %	2,50 %

Le taux de croissance présumé du coût des soins de santé utilisés aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2013 pour les avantages complémentaires de retraite est de 6,1 %. Ce taux diminue graduellement jusqu'à 3,0 % en 2025,

pour rester à ce niveau par la suite. Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

	<u>Augmentation de 1 %</u>	<u>Diminution de 1 %</u>
ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	1 142 \$	(886) \$
Effet sur les obligations au titre des prestations constituées	13 571 \$	(10 773) \$

PAIEMENTS EN ESPÈCES

La Société est tenue de voir à la capitalisation adéquate de ses régimes de retraite à prestations déterminées en versant des cotisations dans ces régimes, et ce, conformément aux évaluations actuarielles établies selon les hypothèses à long terme concernant notamment le rendement prévu de l'actif du régime, l'évolution future des niveaux de salaires et l'âge de départ à la retraite des employés, tel qu'exigé par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs s'élève à 41 670 000 \$ en 2013 et à 23 277 000 \$ en 2012. Celui-ci est constitué des cotisations de la Société à ses régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que des sommes versées relativement aux avantages complémentaires de retraite et autres.

16. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro et ses filiales constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés. Si des impôts futurs avaient été calculés et constatés relativement aux différentes sociétés en commandite du groupe selon la méthode du passif fiscal préconisée par le chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, le solde du passif d'impôts futurs aurait été de 84 689 000 \$ au 30 septembre 2013 et de 93 148 000 \$ au 30 septembre 2012. Les principaux éléments qui constitueraient ce solde sont les suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Provisions non déductibles	5 010 \$	7 134 \$
Frais et crédits reportés	(23 804)	(23 215)
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	(65 368)	(70 586)
Instruments financiers	1 379	(1 437)
Report de bénéfice provenant de sociétés en commandite	-	(4 908)
Autres	(1 906)	(136)
Passif net d'impôts futurs	<u>(84 689) \$</u>	<u>(93 148) \$</u>

Le report de bénéfice provenant de sociétés en commandite découle du fait que la fin d'exercice de certaines des filiales détenues par Gaz Métro diffère de sa fin d'exercice.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le 30 septembre 2012, Gaz Métro a transféré les participations qu'elle détenait dans certaines coentreprises à une filiale nouvellement créée et détenue en propriété exclusive, 9265-0860 Québec Inc., en échange de la totalité des actions de cette nouvelle filiale et de trois billets à recevoir, d'une valeur totale de 195 722 000 \$. Cette transaction, qui n'est pas survenue dans le cours normal des activités de Gaz Métro, a été comptabilisée à la valeur comptable.

Toutes les opérations entre apparentés suivantes sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

Gaz Métro a engagé des frais d'entreposage de gaz naturel totalisant 20 539 000 \$ en 2013 (22 793 000 \$ en 2012) avec le groupe Intragaz (Intragaz), une de ses coentreprises détenue en partenariat avec GDF Québec Inc.

Dans le cadre de la convention d'administration et de soutien de gestion intervenue avec Valener, Valener a facturé à Gaz Métro des frais administratifs généraux (y compris les coûts afférents aux sociétés ouvertes) de 1 810 000 \$ pour l'exercice 2013 (1 748 000 \$ en 2012). Ces dépenses sont présentées à titre de *Frais d'exploitation et d'entretien* à l'état des résultats.

18. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital de manière à favoriser un rendement stable et prévisible pour ses associés, en plus de favoriser une création de richesse pour ces derniers au fil des années. En matière de financement, Gaz Métro ayant comme politique de distribuer la quasi-totalité de ses bénéfices, doit se tourner vers les marchés financiers pour financer ses projets d'investissements importants à long terme.

Les activités relevant de la gestion du capital de la Société sont l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de dettes existantes, l'émission de parts, les distributions, ainsi que l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les autres variations de la trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite du découvert bancaire.

L'avoir des associés, les échéances courantes de la dette à long terme ainsi que la dette à long terme, nette des frais de financement, sont considérés comme des éléments de la structure de capital. Aux 30 septembre 2013 et 2012, la structure de capital s'établissait comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Échéances courantes de la dette à long terme	963 \$	150 380 \$
Dette à long terme, nette des frais de financement	<u>1 643 398</u>	<u>1 470 520</u>
Total de la dette	<u>1 644 361</u>	<u>1 620 900</u>
Avoir des associés	<u>1 402 828</u>	<u>1 309 566</u>
Total du capital investi	<u>3 047 189 \$</u>	<u>2 930 466 \$</u>
Ratio de la dette par rapport au capital investi	<u>54,0 %</u>	<u>55,3 %</u>

La gestion du capital est effectuée de manière à atteindre les objectifs mentionnés précédemment tout en respectant les structures de capital exigées par les différents organismes de réglementation et les clauses restrictives de la facilité de crédit et des actes de fiducie régissant la dette à long terme. La direction effectue un suivi de la gestion du capital en utilisant le ratio de la dette par rapport au capital investi ainsi que le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme. Le ratio de la dette par rapport au capital investi correspond au total de la dette divisé par le total du capital investi. Le total de la dette est la somme, des échéances courantes de la dette à long terme et de la dette à long terme, nette des frais de financement. Le total du capital investi correspond à la somme du total de la dette et de l'avoir des associés. Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est obtenu en faisant le rapport entre le total des intérêts sur la dette à long terme et le bénéfice net avant les intérêts sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices.

La direction s'est aussi donné comme objectif interne de fixer le taux d'intérêt d'au moins 75 % de sa dette à long terme et de laisser le solde à taux variable. Au 30 septembre 2013, 84,8 % de la dette à long terme est à taux fixe, comparativement à 81,7 % au 30 septembre 2012.

Les actes de fiducie régissant la dette à long terme de la Société sont munis de clauses restrictives, telles que mentionnées à la note 11.

Aux 30 septembre 2013 et 2012, les ratios de la dette à long terme (avant déduction des frais de financement) par rapport au capital investi aux termes des actes de fiducie et conventions de crédit à terme sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro se situent respectivement à 54,1 % et à 53,2 %.

Pour les exercices clos les 30 septembre 2013 et 2012, les ratios de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro, sont de 3,13 fois et de 2,84 fois respectivement.

La société se doit de maintenir pour ses activités à tarifs réglementés, la structure de capital autorisé par la Régie de 54 % de dette et de 46 % d'avoir. Au 30 septembre 2013, la Société respecte toutes les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS
INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés au coût après amortissement, tel que décrit à la note 2, s'établissent comme suit :

	2013		2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
PRÊTS ET CRÉANCES				
Clients et autres débiteurs	76 676 \$	76 676 \$	83 940 \$	83 940 \$
Avances à des filiales	179 333	179 333	195 776	195 776
	<u>256 009 \$</u>	<u>256 009 \$</u>	<u>279 716 \$</u>	<u>279 716 \$</u>
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS AUTRES				
QUE DE TRANSACTION				
Découvert bancaire	3 376 \$	3 376 \$	9 300 \$	9 300 \$
Fournisseurs et charges à payer	151 318	151 318	156 509	156 509
Distributions à payer	41 628	41 628	40 228	40 228
Dette à long terme ^(a)	1 652 496	1 847 210	1 628 711	1 963 983
	<u>1 848 818 \$</u>	<u>2 043 532 \$</u>	<u>1 834 748 \$</u>	<u>2 170 020 \$</u>

^(a) Dette à long terme avant frais de financement, déduction faite de l'amortissement.

Les justes valeurs correspondent à l'estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou parce que leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les cours du marché à la clôture de l'exercice pour les mêmes instruments ou des instruments semblables, lorsqu'ils sont disponibles, ou lorsque ces renseignements ne sont pas disponibles, sur les flux de trésorerie futurs actualisés en vertu des taux d'intérêt dont Gaz Métro pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme, libellés en dollars américains, sont désignés comme élément de couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes ayant comme monnaie fonctionnelle le dollar américain. Au 30 septembre 2013, la valeur comptable de ces passifs financiers désignés comme élément de couverture totalise 592 732 000 \$ (575 300 000 \$ US) (368 995 000 \$ (375 300 000 \$ US) au 30 septembre 2012). La comptabilité de couverture a été appliquée par la Société à ces désignations. La partie efficace des pertes de change latentes sur couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes s'élève à 21 217 000 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 (10 963 000 \$ de gains en 2012) et est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants que la Société estimerait recevoir au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Société utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à la Société ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés au 30 septembre 2013.

	Modèle d'évaluation	Taux d'actualisation	Volatilité implicite des prix	Prix à terme
Contrats d'échange à prix fixe	(a)	1,25 %	S/O	2,45 \$/Gj à 3,40 \$/Gj
Colliers	Black-Scholes	1,40 %	22 % à 31 %	2,45 \$/Gj à 3,67 \$/Gj
Colliers à remboursement maximal	Black-Scholes	0,98 %	S/O	2,45 \$/Gj

(a) La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en fonction des hypothèses indiquées dans ce tableau.

Les valeurs nominales, les justes valeurs et les échéances des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

			2013
	Valeur nominale	Juste valeur	Échéance
Instruments financiers dérivés liés au gaz naturel : (en milliers de gigajoules)			
Contrats d'échange à prix fixe	9 050	(12 613)\$	2014
Colliers	31 457	(8 253)	2014-2016
Colliers à remboursement maximal	78	(116)	2014
Total		(20 982)\$	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		4 \$	
Passif à court terme		(17 526)	
Passif à long terme		(3 460)	
Total		(20 982)\$	
			2012
	Valeur nominale	Juste valeur	Échéance
Instruments financiers dérivés liés au gaz naturel : (en milliers de gigajoules)			
Contrats d'échange à prix fixe	20 445	(28 733)\$	2013-2014
Contrats d'échange avec options	7 240	(18 761)	2013
Colliers	48 230	(8 542)	2013-2016
Colliers à remboursement maximal	2 748	(4 615)	2013-2014
Total		(60 651)\$	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		57 \$	
Actif à long terme		685	
Passif à court terme		(45 555)	
Passif à long terme		(15 838)	
Total		(60 651)\$	

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Aux 30 septembre 2013 et 2012, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est évaluée selon le niveau 2, tel que décrit à la note 2.

20. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Gaz Métro relativement à ses instruments financiers sont conformes aux exigences réglementaires, aux objectifs de la Société et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites établies par le conseil d'administration de GMi et mises en application par la direction.

RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. La variation des facteurs de risque tels que les taux de change, les taux d'intérêt et les prix du gaz naturel a une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

RISQUE DE CHANGE

Les billets garantis de rang supérieur ainsi qu'une portion des crédits à terme de Gaz Métro libellés en dollars américains sont désignés comme élément de couverture d'une portion équivalente de l'investissement net dans des établissements étrangers autonomes. Ainsi, l'effet des variations du taux de change sur les dettes à long terme libellées en dollars américains désignées comme élément de couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu, réduisant en partie les écarts de conversion des établissements étrangers autonomes. Pour plus de détails concernant ces relations de couverture, se référer à la note 19.

Au 30 septembre 2013, une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu un impact de 806 000 \$ sur le bénéfice net et de 29 637 000 \$ sur les autres éléments du résultat étendu.

RISQUE LIÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

Gaz Métro est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt et gère principalement ce risque par une politique de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

Gaz Métro est par contre exposée au risque de taux d'intérêt sur son emprunt bancaire et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Gaz Métro a recours à des accords de crédits croisés de taux d'intérêt, qu'elle désigne comme élément de couverture, afin de fixer les taux d'intérêt sur une portion de la dette à long terme à taux variable. Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt, dans la mesure où toutes les autres variables demeurent constantes et en considérant l'effet des accords de crédits croisés de taux d'intérêt, aurait eu un impact de 1 545 000 \$ sur le bénéfice net de l'exercice 2013. Cet impact ne tient pas compte des emprunts bancaires et de la portion de la dette à long terme portant intérêt à taux variable de Gaz Métro puisqu'en vertu d'un traitement réglementaire, la différence entre les taux d'intérêt réels et ceux utilisés lors de l'établissement des tarifs est enregistrée à titre de frais reportés de façon à être recouvrée à même les tarifs futurs.

RISQUE LIÉ AU COÛT DE L'ÉNERGIE

Des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel sont utilisés afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre de frais ou de crédits reportés afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'un client, avec qui la Société effectue des opérations courantes de ventes de produits et services ou une contrepartie aux instruments financiers, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations conformément aux conditions des ententes intervenues avec elle et qu'il en résulte une perte financière. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan.

L'analyse chronologique des comptes clients est présentée ci-dessous :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Moins de 30 jours	66 943 \$	74 679 \$
30 à 60 jours	577	374
61 à 90 jours	(34)	154
Plus de 90 jours	<u>3 131</u>	<u>2 820</u>
	70 617	78 027
Moins : Provision pour créances douteuses	<u>(4 106)</u>	<u>(4 516)</u>
	<u>66 511 \$</u>	<u>73 511 \$</u>

La concentration de crédit liée aux *Clients et autres débiteurs* est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux *Clients et autres débiteurs* est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par la Régie. Au

30 septembre 2013, la Société détient des dépôts de 31 987 000 \$ fournis en garantie par des clients, comparativement à 30 011 000 \$ au 30 septembre 2012.

Le risque de crédit lié aux contreparties est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit comportant une évaluation de la solvabilité d'une contrepartie et la surveillance de son évolution, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en fonction de ces limites, l'établissement d'accords de soutien au crédit ainsi que l'obtention de garanties financières et de dépôts de garantie lorsque les circonstances le justifient et selon les modalités approuvées par les autorités réglementaires. Gaz Métro surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties.

Au 30 septembre 2013, la majorité des contreparties possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle de Gaz Métro, et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit de la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande ainsi que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Gaz Métro ou par certaines de ses filiales ou par l'entremise de GMi ou de Valener, permettent de répondre à ses besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Gaz Métro ou de certaines de ses filiales ou de celles de GMi ou de Valener d'accéder aux marchés des capitaux, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de la situation ou des perspectives financières ou d'une révision à la baisse significative de leurs notations de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net de Gaz Métro.

Le tableau suivant présente les versements de capital et d'intérêts requis pour les passifs financiers au 30 septembre 2013.

	2014	2015	2016	2017	2018	Exercices subséquents	Total
Découvert bancaire	3 376 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 376 \$
Fournisseurs et charges à payer	151 318	-	-	-	-	-	151 318
Distributions à payer	41 628	-	-	-	-	-	41 628
Passifs financiers dérivés	17 526	3 460	-	-	-	-	20 986
Dette à long terme	963	567	-	125 000	252 028	1 273 938	1 652 496
	214 811	4 027	-	125 000	252 028	1 273 938	1 869 804
Intérêts	86 238	86 218	86 209	79 677	72 114	929 678	1 340 134
Total	301 049 \$	90 245 \$	86 209 \$	204 677 \$	324 142 \$	2 203 616 \$	3 209 938 \$

Il est à noter que les intérêts sont présentés selon les échéances contractuelles et selon les taux en vigueur au 30 septembre 2013.

21. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, des contrats d'approvisionnement en fourniture d'énergie ainsi qu'en transport et en entreposage de gaz naturel ont été conclus pour différentes périodes. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au 30 septembre 2013, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	22 278 \$	4 647 \$	28 \$	- \$	- \$	- \$	26 953 \$
Transport	314 088	297 478	40 944	27 304	16 745	88 411	784 970
Entreposage	29 948	29 592	21 288	19 440	17 592	77 388	195 248
Total	366 314 \$	331 717 \$	62 260 \$	46 744 \$	34 337 \$	165 799 \$	1 007 171 \$

Les engagements contractuels sont présentés selon les prix et taux en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats à prix fixe. Les engagements relatifs à l'entreposage comprennent des engagements envers Intragaz totalisant 160 993 000 \$ et s'échelonnant jusqu'en 2023 (la quote-part de Gaz Métro dans ses engagements est 96 596 000 \$).

CONTRATS DE LOCATION

La Société s'est engagée dans des contrats de location-exploitation pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de ses activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats s'échelonnent comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	Exercices subséquents	Total
Contrats de location	1 708 \$	1 565 \$	1 507 \$	790 \$	797 \$	13 753 \$	20 120 \$

GARANTIES

En vertu des contrats d'approvisionnement en électricité et de raccordement relatifs au projet éolien de Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 s.e.n.c. (Parc 4), GMi a renouvelé et augmenté, au cours de l'exercice 2013, trois garanties, sous forme de lettres de crédit, totalisant 473 000 \$, à Hydro-Québec. Ultérieurement, GMi pourrait être tenue de fournir des garanties supplémentaires pour le projet éolien de Parc 4 selon l'avancement des travaux liés aux contrats. Il est prévu que dès que le financement du projet éolien de Parc 4 aura été mis en place, ces garanties seront fournies sous forme de lettres de crédit par les prêteurs de Parc 4 et GMi n'aura donc plus à les fournir directement.

GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, a émis des lettres de crédit d'un montant de 35 581 000 \$ afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs de Gaz Métro. Advenant le non renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements de Gaz Métro à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et GMi, en tant que commandité, peuvent fournir des cautionnements de soumission et des cautionnements d'exécution. La Société et GMi peuvent aussi fournir ce genre de garanties au nom des filiales de Gaz Métro. En général, la Société et GMi seraient responsables uniquement du montant des cautionnements de soumission si elles ou les filiales de Gaz Métro n'effectuaient pas le travail une fois l'offre de soumission attribuée. Dans le cas des cautionnements d'exécution, la Société et GMi seraient aussi responsables des montants garantis si elles ou les filiales de Gaz Métro étaient en défaut d'exécution de leurs engagements. Au 30 septembre 2013, le montant de ces garanties fournies par la Société et GMi est non significatif. La Société et GMi estiment qu'elles et les filiales de Gaz Métro se conforment à toutes ces garanties et que l'obligation totale qui pourrait être assumée en relation avec celles-ci n'aurait pas d'effet significatif sur les résultats de la Société ou sur sa situation financière. De plus, la Société n'a pas constaté de montant au bilan à l'égard de ces garanties.

La Société s'est engagée à accorder certaines garanties collatérales, en vertu de certaines ententes reliées à des instruments financiers dérivés qui permettent de circonscrire le prix du gaz naturel, les taux d'intérêt ou le taux de change, lorsque la juste valeur desdits instruments devient négative pour Gaz Métro et dépasse une certaine limite préalablement fixée. La Société n'a pas constaté de montant au bilan à l'égard de ces garanties.

22. ÉVENTUALITÉS

LITIGES

La Société fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance adéquate. Le dénouement des réclamations et poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

23. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 26 novembre 2013, le conseil d'administration de GMi, agissant à titre de commandité de Gaz Métro, a déclaré une distribution trimestrielle de 42 503 000 \$, payable le 3 janvier 2014, à ses associés.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.